

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Télécopie : 03-80-51-81-72  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

<b>COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU 30 JUIN 2015 – 18 H 30 – IZEURE</b>
---

Date de la convocation : 17 juin 2015

Président : POULLOT Hubert

Le trente juin 2015 à dix-huit heures trente, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux de la mairie d'Izeure sous la Présidence de Monsieur POULLOT Hubert.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 15

Exprimés : 15

Présents : MM. ALLEXANT Christophe, BERTHIOT Paul Marie, BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, GELIN Yves, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, PAILLET Gérard, PENNING Denis, POULLOT Hubert, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme

Excusés : MM. REMY Claude, PACOT Franck.

Assiste : M. MORELLE Guy, représentant de la CLE de la Vouge

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 21 avril 2015
- Régularisation des travaux du Moulin Salbreux
- Travaux en rivières
  - Le DCE de la Tranche 2015 du PPRE
  - La Très Vieille Vouge à Bonnencontre / Charrey sur Saône
  - La Vouge à Esbarres
  - L'Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey – avancée des démarches
  - La Vouge à Villebichot – Inauguration à programmer
- Affaires diverses
  - Etude sur la continuité écologique de la Cent Fonts sur le Moulin aux Moines
  - ZH de la Noire Potte
  - Pluviométrie et hydrologie 2015
  - Réaménagement du bureau du SBV

\*\*\*\*\*

Le Président transmet la parole à M. BOUILLOT afin de présenter la commune d'Izeure. Celui-ci rappelle notamment que sa commune est sur quatre comités géographiques du SBV, raison pour laquelle la participation financière au SBV est la troisième rapportée à l'habitant.

### I - Approbation du CR du 21 avril 2015

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

## **II - Régularisation des travaux du Moulin Salbreux**

M. POULLOT donne la parole à M. BOILLIN Nicolas afin qu'il fasse un point sur l'avancée de la régularisation administrative des travaux du Moulin Salbreux. Le dossier sera déposé dans les prochains jours auprès de la DDT de Côte d'Or, après validation des membres du bureau. Une enquête publique sera organisée, vraisemblablement à l'automne 2015. Il est à noter que celle-ci sera organisée dans le même cadre juridique que celle de 2010, quand bien même la législation a évolué depuis cette date. Le document est présenté au bureau.

Après plusieurs interrogations techniques, sur la procédure, sur l'enquête publique à venir et sur l'évolution du milieu entre 2010 et 2015, le bureau valide le document et demande à ce qu'il soit transmis aux services de l'Etat, dans les meilleurs délais.

Le Président réitère le fait que l'annulation des Arrêtés Préfectoraux ne portait pas sur le bien-fondé des travaux mais sur la mauvaise prise en compte de la conséquence sur le milieu, de l'ouverture des vannes du Moulin Salbreux. Il pense que malheureusement la procédure engagée par le propriétaire amont ne s'arrêtera pas avec le dépôt de ce nouveau dossier.

## **III – -Travaux en rivières**

### **A. Le DCE de la Tranche 2015 du PPRE**

Le Président transmet la parole à M. LANIER.

La tranche de travaux 2015, correspond à la dernière tranche du deuxième PPRE (2011-2015). Les pièces techniques et administratives sont en cours de finalisation. La consultation sera lancée en juillet. Pour le moment, l'estimatif des travaux de cette tranche ferme est de 35 K€. Des réunions de comités géographiques seront organisées avant le lancement des travaux, durant l'automne.

### **B. La Très Vieille Vouge à Bonnencontre / Charrey sur Saône**

Faisant suite à la réunion du conseil syndical du 16 juin dernier, des devis ont été reçus. Ils correspondent aux deux solutions techniques imaginées (curages total et partiel) et ont été demandés auprès de deux entreprises. Sous réserve de l'accord des propriétaires riverains, pour le dépôt des sédiments sur leur parcelle, mais également de l'obtention de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, lors du conseil syndical, la solution, qui semblait être privilégiée, était celle du curage partiel (création d'un chenal).

M. LANIER présente les devis :

- MAGNIN TP de Losne :
  - o extraction totale : 3 200 € HT
  - o extraction partielle : 1 900 € HT
- PERRAUD SARL de Gevrey Chambertin :
  - o extraction totale : 3 850 € HT
  - o extraction partielle : 1 440 € HT

Il est à noter que les devis ne comprennent pas l'évacuation des sédiments, en cas de refus des propriétaires riverains.

Une large discussion s'engage :

- M. JACQUET rencontrera le propriétaire des terres situées en rive gauche, afin de connaître sa position sur le stockage des sédiments sur sa propriété. Il pense, néanmoins, préférable de retenir le curage total,
- M. POULLOT rappelle que ces travaux répondent à une demande principalement agricole et que dans ces conditions, en cas de transport en dehors du site, la profession devra y participer; en effet, il rappelle qu'aucun cofinancement ne pourra être reçu sur ce projet !
- M. LANIER précise qu'aucun arbre ne devra être coupé pour l'intervention,
- M. GELIN s'interroge sur la pertinence de ces travaux étant entendu qu'il n'y a aucun risque pour la sécurité publique,
- M. POULLOT propose de faire un curage partiel et souligne le coût de la prestation qui se fera sans subventions !
- M. JACQUET, LEVEQUE, COLLARDOT, CHEVALLIER pensent que cette solution doit être privilégiée tout en soulignant que la réponse sera certainement plus psychologique que réellement efficace, eu égard aux sédiments charriés par la Saône lors de ses crues,
- A la majorité, le bureau accepte la proposition de MAGNIN TP pour un curage total (ne comprenant pas d'éventuel transport en dehors du site).

### C. La Vouge à Esbarres

M. LANIER présente les travaux de traitement de la ripisylve (en cours) sur la Vouge à Esbarres, situés en amont immédiat de la confluence avec le délaissé de la Saône, et réalisés par l'entreprise SC Paysage. Des planches photographiques montrent le site avant et après intervention.

M. POULLOT et JACQUET rappellent que cette intervention a fait suite à une réunion organisée par Madame la Sous-Préfète, suite aux inondations de novembre 2014. M. JACQUET rappelle que le problème, sur cette partie de Vouge recalibrée, se résume à son trop faible gabarit. Il explique avoir participé sur site à une réunion avec Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète. Ceux-ci ont constaté, qu'à l'instar des travaux réalisés à Charrey sur Saône, le SBV a tenu de nouveau ses engagements.

### D. L'Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey – avancée des démarches

M. LANIER rappelle le projet de restauration de la continuité écologique de l'Oucherotte sur quatre ouvrages situés à Aiserey et Longecourt en Plaine. Il présente les photos des sites et les projets sur le vannage du château de Longecourt en Plaine et sur le seuil aux sirènes d'Aiserey.

A ce propos, le SBV a déposé deux dossiers loi sur l'eau pour réaliser les démarches. Les deux projets ont été actés par la DDT de Côte d'Or. Il rappelle la complexité des démarches (intervenants divers méconnaissant la réglementation, problématique « inondation », système de vannes inconnu sur le seuil aux sirènes, conventions à signer avec les communes avant intervention,...).

Pour la restauration morphologique du cours d'eau au droit du château de Longecourt, le devis de l'entreprise PERRAUD SARL, d'un montant de 5 979.60 € HT, est pressenti.

Pour le dégagement des vases situées immédiatement en amont du seuil aux sirènes d'Aiserey et la pose d'un batardeau, deux devis ont été reçus :

- MAGNIN TP de Losne : 2 940 € TTC,
- PERRAUD SARL de Gevrey Chambertin : 1 260 € TTC.

Le bureau choisit le devis de l'entreprise PERRAUD.

Il est rappelé que par la suite un devis de réhabilitation de la vanne (existante ou non) sera à obtenir.

M. GELIN a rencontré les maires des deux communes, lors d'une réunion la semaine dernière, en leur précisant que chaque commune devra signer une convention bipartite, avant lancement des travaux. Il leur a été rappelé que le SBV prendra à sa charge toute la démarche administrative (maitrise d'ouvrage), les demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau, et que par ailleurs leur obligation de restaurer les continuités écologiques et sédimentaires (au moins six mois par an) ainsi que leur participation à hauteur de 35% des dépenses. Il explique que ces projets devraient permettre de réduire les risques d'inondation (transparence totale ou partielle des ouvrages en hiver) dans les villages, contrairement au projet de la Très Vieille Vouge.

Pour ce dernier point, M. POULLOT rappelle que c'est un choix de la commune d'Aiserey de conserver le plan d'eau fermé depuis plusieurs années et de ne pas avoir souhaité donner suite aux propositions du SBV, de 2008. Il est acté que suite aux dégagements de la vase, il sera temps de décider des suites à donner.

### E. La Vouge à Villebichot – Inauguration à programmer

M. LANIER représente le projet porté par le SBV, en association avec la commune de Villebichot. Néanmoins, suite à la crue du 4 novembre 2014, une partie des banquettes a été emportée. En mai 2015, celles-ci ont été complétées et réensemencées. Un panneau informatif a été créé et sera dans les prochaines semaines, installé sur site. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juin les vannes ont été refermées, conformément à la convention signée entre les deux parties, et un suivi qualitatif a été mis en place afin de connaître l'évolution du milieu. Les premières analyses montrent une dégradation du milieu au droit de la zone d'influence des vannes hausse de la température, baisse de l'oxygène,...).

Le Président, eu égard au retour positif des pêcheurs, à l'absence de prélèvement agricole pour l'irrigation et à la fermeture du lavoir, il semblerait pertinent de proposer une période d'essai, de 2 ou 3 ans, d'ouverture permanente des vannes (sans démontage). A l'issue de cette période, le SBV proposera de reconduire ou non ce projet.

Les membres du bureau adhèrent à cette proposition et demande au Président d'en informer la commune de Villebichot.

Par ailleurs, il est acté qu'une « inauguration » du site, avec la commune, les délégués du SBV et les cofinanceurs, se fasse après la rentrée.

## **V – Affaires diverses**

### **A. Etude sur la continuité écologique de la Cent Fonts sur le Moulin aux Moines**

M. LANIER reprécise que l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2013 (JORF 11/09/2013) du Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée a classé la « Cent Fonts depuis sa source jusqu'à Saulon la Chapelle » en liste 2 et impose aux propriétaires des ouvrages situés sur ce tronçon à restaurer la continuité biologique dans un délai de cinq ans, soit avant le 11/09/2018. Les ouvrages concernés sont :

- Le Moulin des Etangs (Fenay),
- Le Moulin Bruet (Saulon la Rue),
- Le Moulin aux Moines / Bresson (Saulon la Chapelle),
- Le déversoir du Pont Aqueduc des Arvaux (Saulon la Chapelle / Noiron sous Gevrey).

En ce qui concerne le Moulin Bresson, il est nécessaire de réaliser un complément d'étude afin de dimensionner finement les scénarii ébauchés dans le cadre de l'étude préliminaire du bureau d'étude Burgeap, en 2013. Il explique que le cahier des charges est en cours de rédaction et que les propriétaires ont été contactés. Par ailleurs, l'ONEMA a visité l'ouvrage dans les deux configurations (vannes ouvertes/fermées) et nous sommes dans l'attente d'un courrier ONEMA précisant leurs attentes techniques. L'étude devrait être lancée prochainement.

### **B. Zone Humide de la Noire Potte**

M. LANIER rappelle que le SBV, propriétaire d'une surface de 7,7 ha de cette zone humide a réalisé les premiers travaux entre septembre 2013 et octobre 2014 conformément au plan de gestion du site. Un volet communication (mise en place de panneaux) est à réaliser d'ici octobre 2015. Cette opération est aidée par l'Agence de l'Eau RM (30 %) et le Conseil Régional de Bourgogne (50 %). Un volet pédagogique (animations scolaires) est en cours de réflexion ; toutefois il semble compliqué de le mettre en œuvre (accessibilité, sécurité, intérêt, ...). Par ailleurs, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, des travaux pourraient être envisagés sur le site (surinondation par exemple) et serait de nature à limiter les inondations (stockage temporaire) et soutenir le débit d'étiage (fonction éponge) du cours d'eau. Cette réflexion pourrait être engagée en 2016 dans le cadre d'une étude.

Les élus comprennent l'intérêt (zone tampon) mais disent être attaché à ce que l'étude soit menée de manière objective et partagée par le plus grand nombre.

### **C. Pluviométrie et hydrologie 2015**

M. BOILLIN présente les données sur la station de Dijon Longvic.

En moyenne, entre janvier et juin (1970 – 2013), il tombe 354.3 mm. Pour cette année, il a plu 269.2 mm soit un déficit de 25 % par rapport à la moyenne. Pour mémoire pour la même période, il a plu en 2014, 244,8 mm et en 2011, 202,9 mm. Par ailleurs les températures ont été très largement supérieures à la moyenne !

Pour information, la 1<sup>ère</sup> cellule sécheresse est programmée le vendredi 3 juillet. Les premiers seuils d'alerte sont dépassés sur la Bièvre. Il est à noter la baisse importante de la Varaude suite à la remise en eau du canal de la Cent Fonts ; les débits aussi faibles n'ont pas été observés depuis 1996. Ceci valide la demande de la CLE de conserver un déversement de la Cent Fonts en direction de la Varaude de 80 l/s (en réalité près de 100 l/s) et de la réhabilitation de la morphologie de la rivière (Etude ARTELIA en cours). A cet égard, plusieurs membres du bureau ont constaté la baisse important des débits, notamment sur la Varaude.

### **D. Réaménagement du bureau du SBV**

Pour mémoire, ce sont les sociétés ISOPLAC et COPIAFAX qui ont été retenues pour réaliser cet aménagement.

- La partie cloison / plomberie / électricité s'élève à 15 231,00 TTC, auquel s'ajoute 1 393,86 € TTC de peinture,
- La modification du système informatique, s'élève à 3 984,29 € TTC.

Les travaux ne sont pas totalement terminés (douche, porte vestiaire, ...) et devraient l'être d'ici quelques jours. Du mobilier a été commandé, les sols seront décapés prochainement, l'installation sera définitive d'ici quelques semaines ! Des photos illustrent le propos. Une inauguration est à programmer

E. Autres informations

I. Location garage

M. POULLOT explique qu'il y aurait une possibilité de prendre en location d'un des garages situé Espace Leopold, suite au départ de la communauté de communes de Gevrey Chambertin. Dès la vente des locaux de la communauté de communes, le SBV se positionnera auprès du propriétaire suivant, vraisemblablement le cabinet de kinésithérapie.

II. Démission M. POULLOT

Le Président explique que malgré l'intérêt qu'il porte au SBV et à la CLE de la Vouge, suite à son élection au conseil départemental le 2 avril 2015 [non prévu en mai 2014 lors de son élection à la tête du SBV], il a décidé de présenter à M. le Préfet, sa démission des deux instances. Il explique que celle-ci devrait prendre effet, au 1<sup>er</sup> septembre 2015, sans pour autant se retirer du SBV. Ce choix s'explique par sa prise de responsabilité au sein du département (Présidence de la commission routes, transport et numérique). Il pense que les projets portés par la SBV sont extrêmement importants et intéressants et doivent être gérés par une personne disponible (présidence du SBV et de la CLE).

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40.

Le Président remercie les membres du bureau de leur présence et à l'invitation de la commune d'Izeure à partager le verre de l'amitié.